

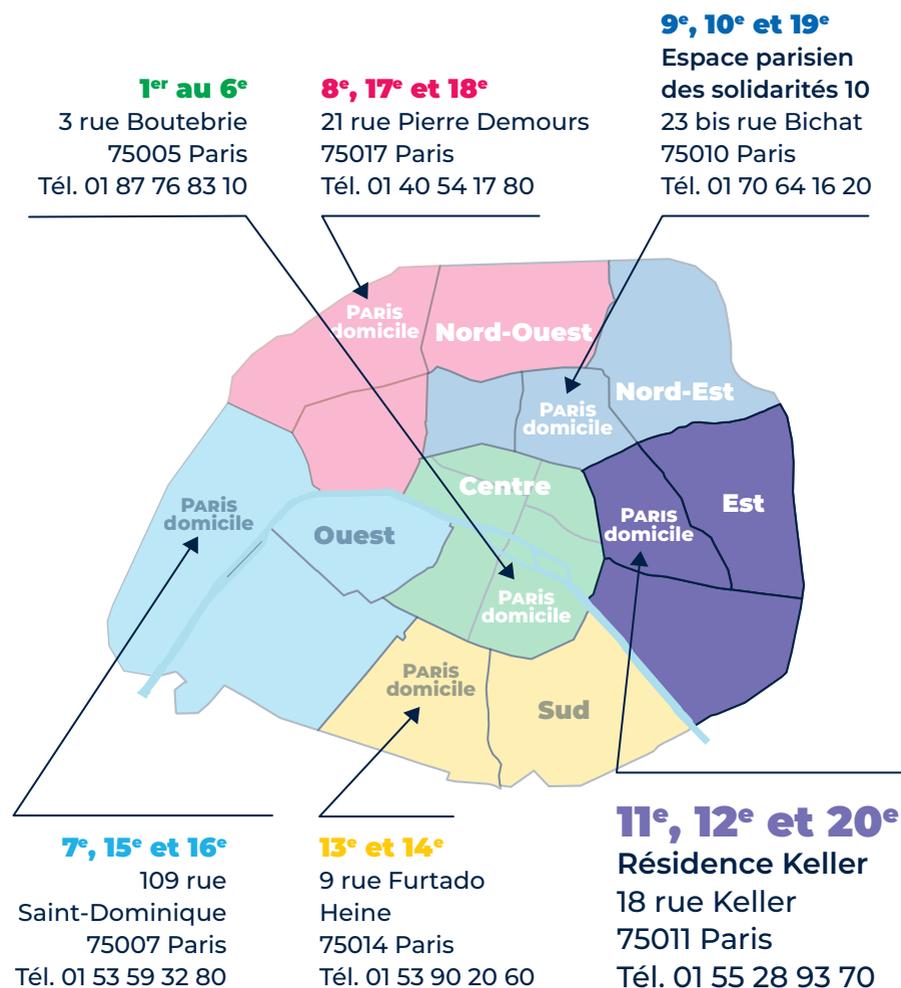
Paris Domicile Est

11^e, 12^e et 20^e arrondissements

Résidence Keller • 18 rue Keller 75011 Paris

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Tél. 01 55 28 93 70



Direction des Solidarités • Mission communication • Mars 2024 • 24-D.SH.PC.DSOL



Paris Domicile Est

Autonomie

Un service d'aide et de soins à domicile pour l'accompagnement au quotidien des Parisiens seniors et/ou en situation de handicap

365 jours

toute la journée et en soirée



Isolement | Perte d'autonomie | Santé

Un accompagnement au quotidien

- Le service d'aide et de soins à domicile a pour mission de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap.
- Il est composé d'aides à domicile, d'aides-soignants, d'infirmiers et de coordonnateurs.

En fonction de l'évaluation de vos besoins,

→ des aides à domicile vous accompagnent pour :

- ▶ l'entretien du logement et du linge,
- ▶ les courses,
- ▶ la préparation et l'aide à la prise de repas,
- ▶ l'aide à la toilette,
- ▶ un accompagnement à la vie sociale et aux démarches administratives.

→ des infirmiers et aides-soignants réalisent :

- ▶ des soins d'hygiène,
- ▶ des soins de prévention et d'éducation à la santé,
- ▶ des soins infirmiers (injection, pansements...),
- ▶ la préparation, surveillance et administration du traitement.

- **Les prestations** sont assurées 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h du lundi au vendredi et jusqu'à 19 heures le samedi et le dimanche.

● **Les coordinateurs définissent :**

- ▶ le montage financier de votre prise en charge pour les prestations d'aide à domicile,
- ▶ le plan d'aide à domicile,
- ▶ le plan de soins sur prescription médicale.

- **Les prestations** du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

- Le service d'aide à domicile est autorisé par arrêté du 26 novembre 2021.
Le service de soins infirmiers est autorisé par arrêté n° 2007-365-4 du 31 décembre 2007.

